DROIT DE GRÈVE

Car la grève reste un bon moyen d'action dans le rapport de force avec les dirigeants, et même si c'est un droit qui ne devrait pas connaître de restrictions, il est bon d'en connaître le cadre légal pour se protéger de la répression. Voici donc un petit récap.

DANS LE PRIVÉ, si (comme pour le 10 septembre) il y a un appel syndical national, local ou interpro, aucune formalité n'est nécessaire pour faire grève. Il n'y a aucune obligation d'avertir le patron avant, tu peux te déclarer gréviste une fois de retour au travail.

Autrement, si un syndicat appelle à la grève uniquement dans ton entreprise : pas de formalité non plus, mais il faut être au moins deux grévistes (sauf si tu es le/la seul·e salarié·e).

Si il n'y a **aucun appel syndical**, que ce soit national ou local, les grévistes doivent faire **un courrier signé à la direction** avec la liste des revendications.

DANS LE PUBLIC (et le privé exerçant une activité de service public), la grève doit être couverte par un préavis posé **au moins 5 jours avant par un syndicat** représentatif. De plus dans les structures soumises au service minimum (hôpital, transport public, écoles...) tu dois te déclarer gréviste au moins 48h à l'avance en remplissant un formulaire.

La grève doit porter sur des revendications professionnelles (salaires, horaires, conditions de travail, etc.). Pour une grève plus politique (retrait de réforme, démission...), il faudra donc se protéger derrière une revendication professionnelle.

DROIT DE GRÈVE

Car la grève reste un bon moyen d'action dans le rapport de force avec les dirigeants, et même si c'est un droit qui ne devrait pas connaître de restrictions, il est bon d'en connaître le cadre légal pour se protéger de la répression. Voici donc un petit récap.

DANS LE PRIVÉ, si (comme pour le 10 septembre) il y a un appel syndical national, local ou interpro, aucune formalité n'est nécessaire pour faire grève. Il n'y a aucune obligation d'avertir le patron avant, tu peux te déclarer gréviste une fois de retour au travail.

Autrement, si un syndicat appelle à la grève uniquement dans ton entreprise : pas de formalité non plus, mais il faut être au moins deux grévistes (sauf si tu es le/la seul·e salarié·e).

Si il n'y a **aucun appel syndical**, que ce soit national ou local, les grévistes doivent faire **un courrier signé à la direction** avec la liste des revendications.

DANS LE PUBLIC (et le privé exerçant une activité de service public), la grève doit être couverte par un préavis posé **au moins 5 jours avant par un syndicat** représentatif. De plus dans les structures soumises au service minimum (hôpital, transport public, écoles...) tu dois te déclarer gréviste au moins 48h à l'avance en remplissant un formulaire.

La grève doit porter sur des revendications professionnelles (salaires, horaires, conditions de travail, etc.). Pour une grève plus politique (retrait de réforme, démission...), il faudra donc se protéger derrière une revendication professionnelle.

DROIT DE GRÈVE

Car la grève reste un bon moyen d'action dans le rapport de force avec les dirigeants, et même si c'est un droit qui ne devrait pas connaître de restrictions, il est bon d'en connaître le cadre légal pour se protéger de la répression. Voici donc un petit récap.

DANS LE PRIVÉ, si (comme pour le 10 septembre) il y a un appel syndical national, local ou interpro, aucune formalité n'est nécessaire pour faire grève. Il n'y a aucune obligation d'avertir le patron avant, tu peux te déclarer gréviste une fois de retour au travail.

Autrement, si un syndicat appelle à la grève uniquement dans ton entreprise : pas de formalité non plus, mais il faut être au moins deux grévistes (sauf si tu es le/la seul·e salarié·e).

Si il n'y a **aucun appel syndical**, que ce soit national ou local, les grévistes doivent faire **un courrier signé à la direction** avec la liste des revendications.

DANS LE PUBLIC (et le privé exerçant une activité de service public), la grève doit être couverte par un préavis posé **au moins 5 jours avant par un syndicat** représentatif. De plus dans les structures soumises au service minimum (hôpital, transport public, écoles...) tu dois te déclarer gréviste au moins 48h à l'avance en remplissant un formulaire.

La grève doit porter sur des revendications professionnelles (salaires, horaires, conditions de travail, etc.). Pour une grève plus politique (retrait de réforme, démission...), il faudra donc se protéger derrière une revendication professionnelle.

SE RENSEIGNER AUTREMENT, SE RENCONTRER AUTREMENT

L'État nous manipule, les médias nous mentent. Vite dit, mais qu'est-ce qui est réel dans cette critique à l'emporte-pièce? L'État n'est pas un monstre qui pense de manière cohérente, il a ses failles et ses contradictions. Il incarne à peu près ce que ses organes de pouvoir veulent. Si pour fonctionner, il a besoin de gens dociles, au boulot, qui ne crient pas, il matera autant qu'il le peut celleux qui vont dans le sens contraire. Les médias, selon qui les possède et ce qu'ils veulent, produisent des idées plus ou moins alignées avec celles des gouvernants et mentent principalement en cadrant énormément les sujets qu'ils traitent. L'idée anarchiste, c'est d'augmenter son autonomie à l'égard des structures de pouvoir.

Ainsi, tu trouveras des idées alternatives sur des sites comme infokiosques.net, ou des informations issues des gens directement sur des sites participatifs (lille.indymedia.org, paris-luttes.info, ricochets.cc...). Il existe aussi des médias alternatifs où les journalistes sont bénévoles (ou militants): Contre Attaque, Rapports de force... Sur Lille, tu peux retrouver une liste dans Anarchie Locale. De notre côté, on n'a pas la prétention d'être de la grande presse mais on tente de faire circuler les infos qu'on voit et qu'on veut partager, c'est notre moyen de nous réapproprier l'information.

Pour s'ouvrir à des idées alternatives, il y a aussi des lieux à Lille, où tu peux trouver des gens, des organisations, ou des informations sans ordres ni pubs: le Centre Culturel Libertaire (4 rue de Colmar), la CNT (32 rue d'Arras), l'Anamorphose (48 rue du Long Pot), le Centre LGBTQIF « J'en suis j'y reste » (19 rue de Condé)...

Ouvrons l'œil et retrouvons-nous ! Vive l'autonomie, vive l'anarchie.

SE RENSEIGNER AUTREMENT, SE RENCONTRER AUTREMENT

L'État nous manipule, les médias nous mentent. Vite dit, mais qu'est-ce qui est réel dans cette critique à l'emporte-pièce? L'État n'est pas un monstre qui pense de manière cohérente, il a ses failles et ses contradictions. Il incarne à peu près ce que ses organes de pouvoir veulent. Si pour fonctionner, il a besoin de gens dociles, au boulot, qui ne crient pas, il matera autant qu'il le peut celleux qui vont dans le sens contraire. Les médias, selon qui les possède et ce qu'ils veulent, produisent des idées plus ou moins alignées avec celles des gouvernants et mentent principalement en cadrant énormément les sujets qu'ils traitent. L'idée anarchiste, c'est d'augmenter son autonomie à l'égard des structures de pouvoir.

Ainsi, tu trouveras des idées alternatives sur des sites comme infokiosques.net, ou des informations issues des gens directement sur des sites participatifs (lille.indymedia.org, paris-luttes.info, ricochets.cc...). Il existe aussi des médias alternatifs où les journalistes sont bénévoles (ou militants): Contre Attaque, Rapports de force... Sur Lille, tu peux retrouver une liste dans Anarchie Locale. De notre côté, on n'a pas la prétention d'être de la grande presse mais on tente de faire circuler les infos qu'on voit et qu'on veut partager, c'est notre moyen de nous réapproprier l'information.

Pour s'ouvrir à des idées alternatives, il y a aussi des lieux à Lille, où tu peux trouver des gens, des organisations, ou des informations sans ordres ni pubs: le Centre Culturel Libertaire (4 rue de Colmar), la CNT (32 rue d'Arras), l'Anamorphose (48 rue du Long Pot), le Centre LGBTQIF « J'en suis j'y reste » (19 rue de Condé)...

Ouvrons l'œil et retrouvons-nous ! Vive l'autonomie, vive l'anarchie.

SE RENSEIGNER AUTREMENT, SE RENCONTRER AUTREMENT

L'État nous manipule, les médias nous mentent. Vite dit, mais qu'est-ce qui est réel dans cette critique à l'emporte-pièce? L'État n'est pas un monstre qui pense de manière cohérente, il a ses failles et ses contradictions. Il incarne à peu près ce que ses organes de pouvoir veulent. Si pour fonctionner, il a besoin de gens dociles, au boulot, qui ne crient pas, il matera autant qu'il le peut celleux qui vont dans le sens contraire. Les médias, selon qui les possède et ce qu'ils veulent, produisent des idées plus ou moins alignées avec celles des gouvernants et mentent principalement en cadrant énormément les sujets qu'ils traitent. L'idée anarchiste, c'est d'augmenter son autonomie à l'égard des structures de pouvoir.

Ainsi, tu trouveras des idées alternatives sur des sites comme infokiosques.net, ou des informations issues des gens directement sur des sites participatifs (lille.indymedia.org, paris-luttes.info, ricochets.cc...). Il existe aussi des médias alternatifs où les journalistes sont bénévoles (ou militants): Contre Attaque, Rapports de force... Sur Lille, tu peux retrouver une liste dans Anarchie Locale. De notre côté, on n'a pas la prétention d'être de la grande presse mais on tente de faire circuler les infos qu'on voit et qu'on veut partager, c'est notre moyen de nous réapproprier l'information.

Pour s'ouvrir à des idées alternatives, il y a aussi des lieux à Lille, où tu peux trouver des gens, des organisations, ou des informations sans ordres ni pubs: le Centre Culturel Libertaire (4 rue de Colmar), la CNT (32 rue d'Arras), l'Anamorphose (48 rue du Long Pot), le Centre LGBTQIF « J'en suis j'y reste » (19 rue de Condé)...

Ouvrons l'œil et retrouvons-nous ! Vive l'autonomie, vive l'anarchie.